



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury – Concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe Session 2021 – région Normandie

Les épreuves d'admissibilité du concours d'adjoint administratif de 2ème classe se sont déroulées le 20 mai 2021, et celles d'admission du lundi 14 au vendredi 18 juin 2021.

Par arrêté du 16 mars 2021, 11 postes étaient à pourvoir en Normandie pour le concours externe, et 13 pour le concours interne.

Nous avons accueilli 50 candidats internes, sur 68 inscrits, soit 73.5% de présents et 353 puis 348 (l'après-midi) candidats externes sur 584 inscrits, soit 59.6% présents. Il importe lorsque l'on s'inscrit à un concours de se présenter aux épreuves, sur cette session 2021 plus d'un candidat sur quatre ne s'est pas présenté en interne, deux sur cinq en externe.

Sur les deux concours externe et interne, les listes principales ont été totalement pourvues, et les membres du jury ont pu proposer la constitution d'une liste complémentaire conséquente sur le concours externe uniquement ; le nombre peu important de candidats en interne n'a pas permis la constitution d'une liste complémentaire.

Le concours s'est déroulé dans les conditions les meilleures qu'il puisse être compte tenu de la pandémie persistante, grâce à l'appui des personnels du service recrutement du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime.

Pour les épreuves écrites, 22 copies et 9 QCM ont présenté soit des signes distinctifs, rompant avec l'anonymat imposé, soit étaient totalement hors sujet et ont donc obtenu la note de 0, note éliminatoire.

Il est important de rappeler les consignes s'agissant des copies lors des épreuves écrites : uniquement encre bleue ou noire, pas de surligneur et aucune autre couleur autorisée. De même la copie ne doit en aucun cas être signée, ni le nom du candidat apparaître de quelque manière que ce soit. Le non-respect de ces consignes a été d'autant plus dommageable à certains candidats dont le contenu des copies était de bonne facture.

1) Concours externe AAP2

a) Epreuve d'admissibilité de questions à partir d'un texte d'ordre général

Les notes obtenues par les candidats vont de 0 à 19,5.

La moyenne est de 11,95.

Le sujet consistait en la réponse à 6 questions portant sur un article de presse extrait du journal 20 minutes en partenariat avec l'AFP paru le 15 mars 2021 autour de la loi séparatisme. Les réponses aux questions étaient dans leur grande majorité contenues dans le texte, et pouvaient en sus faire appel à la culture personnelle des candidats.

Le jury se désole du niveau global de la qualité de l'expression, de la clarté, de la lisibilité, de la syntaxe et de l'orthographe des candidats. Certaines très bonnes copies perdent des points attachés à ces items et en particulier à celui de l'orthographe.

Les consignes n'ont pas toujours été respectées. Beaucoup de candidats n'ont manifestement pas lu la totalité des questions avant de commencer à répondre, et ont ainsi mélangé les réponses attendues aux diverses questions. Le jury attendait des réponses ordonnées compte tenu de la typologie de l'épreuve.

b) Epreuve d'admissibilité de QCM

Les notes attribuées vont de 1,5 à 19,25.

La moyenne est de 12,2 .

Le sujet comportait une coquille sur l'une des 80 questions, le point dédié ayant été attribué à tous les candidats.

Le jury note que les questions relatives aux mathématiques ont été moins bien traitées que les questions de français. Pour mémoire, le programme figure dans l'arrêté N° INTA1708467A du 23 mars 2007 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints administratifs du ministère de l'intérieur. Le jury invite donc les candidats à s'y reporter et à le consulter, dans le cadre de leur préparation aux épreuves du concours.

c) Epreuve orale d'admission

Les notes attribuées vont de 0 à 19,5.

La moyenne est de 10,41.

L'épreuve orale d'admission, se décompose en trois temps : 10 minutes d'épreuve pratique (informatique, téléphonique...), suivie d'une courte présentation par le

candidat de son parcours professionnel et de sa motivation à intégrer la fonction publique de l'État et le MI en particulier (3/4 minutes) ; et d'un échange avec le jury agrémenté de mises en situations (16/17 minutes).

L'échange avec le jury vise notamment à apprécier les motivations du candidat, sa curiosité, sa capacité à se projeter sur les missions qui pourraient lui être confiées, ses connaissances du statut de la fonction publique, et des missions du ministère de l'intérieur. Il permet également d'évaluer l'indispensable savoir-être du candidat, le savoir-faire pouvant s'acquérir avec l'expérience.

Le jury fait le constat pour un certain nombre de candidats d'un manque total de préparation, d'une absence de curiosité sur le futur environnement professionnel., ce qui bien entendu a été pénalisant pour les candidats et sanctionné par les membres du jury.

Se présenter à un concours nécessite a minima de connaître les missions principales du ministère dans lequel on envisage d'exercer ses fonctions ainsi que les fondamentaux du statut de la fonction publique.

A contrario, les candidats qui ont préparé leur épreuve et ont su faire preuve de curiosité en matière de culture administrative ont eu de très bonnes notes.

Il importe de bien lire ou relire les documents mis à disposition au moment de l'inscription, qui spécifient clairement qu'il s'agit d'un concours au titre de la région Normandie et que les affectations pourront se faire sur l'ensemble des 5 départements de la région Normandie (Seine-Maritime - Eure - Calvados - Orne - Manche) et sur les périmètres suivants du Ministère de l'Intérieur : police nationale, préfecture.

Encore trop de candidats semblaient (ou ont feint de le) découvrir.

Il est à noter enfin, l'attitude totalement inappropriée et désinvolte de quelques candidats. Se présenter à un concours n'est pas un jeu, cela nécessite d'en accepter les codes.

2) Concours interne

a) Epreuve d'admissibilité de note administrative

Les notes attribuées vont de 5,25 à 19.

La moyenne est fixée à 12,47 .

L'épreuve consistait en la rédaction, à partir d'un dossier documentaire, d'une lettre en forme administrative à adresser aux maires d'un arrondissement d'une sous-préfecture.

Les niveaux d'orthographe, syntaxe, la qualité de l'expression, ainsi que la clarté et la lisibilité sont globalement en deçà du niveau attendu pour des candidats en interne.

Le sujet appelait des réponses précises, l'ensemble des éléments pouvant être facilement retrouvés dans les documents joints et le plan de la lettre attendue explicitement posé dans le sujet. Or, le jury constate que les réponses apportées étaient globalement trop vagues, ou s'apparentaient à de la paraphrase des documents. Quelques copies de bonne facture ont permis aux candidats d'obtenir une très bonne note sur cette épreuve écrite.

b) Epreuve orale d'admission

Les notes attribuées vont de 5,5 à 17.
La moyenne est de 12,61.

L'épreuve orale d'admission, se décompose en trois temps : 10 minutes d'épreuve pratique (informatique, téléphonique...), suivie d'une courte présentation par le candidat de son parcours professionnel et de sa motivation à intégrer la fonction publique de l'État et le MI en particulier (3/4 minutes) ; et d'un échange avec le jury agrémenté de mises en situations (16/17 minutes).

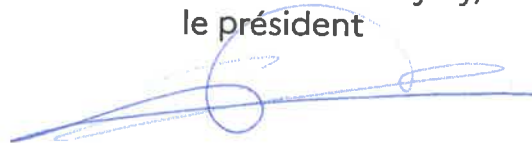
Le jury fait le constat pour un certain nombre de candidats d'un manque criant de préparation, d'une absence de curiosité sur leur environnement professionnel actuel et immédiat, tout comme un environnement élargi. Pourtant, le fait de pouvoir se présenter à ce concours en interne ne dispense pas d'avoir connaissances et savoir-être, bien au contraire.

La connaissance des droits et devoirs du fonctionnaire semble globalement acquise. Il convient de ne pas oublier que du respect des devoirs ou obligations découlent les droits, et non l'inverse.

Il importe également de bien lire ou relire les documents mis à disposition au moment de l'inscription, qui spécifient clairement qu'il s'agit d'un concours au titre de la région Normandie et que les affectations pourront se faire sur l'ensemble des 5 départements la région Normandie.

Encore trop de candidats semblaient (ou ont feint de le) découvrir, ce qui est d'autant moins acceptable de la part de candidats se présentant au concours en interne.

Pour les membres du jury,
le président



Ivan CABIOC'H